

POINT SUR L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

21 février 2008



L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> PANORAMA ACTUEL ET PERSPECTIVES (*P.Monteillard*)

- Les inconvénients de la situation actuelle
- Les bénéfices attendus des nouveautés

> LES LEVIERS D'AMELIORATION DISPONIBLES

- Marquage des ordres (*S.Séailles / P.Y Berthon*)
- Recommandations sur les conventions de distribution (*P.Monteillard / P.Y Berthon*)
- Plateforme de routage des ordres opcvvm (*S.Séailles*)
- Fund Processing Passport – FPP (*Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon*)

> QUELQUES RECOMMANDATIONS PERSONNELLES (*Y.de Saint Meleuc*)

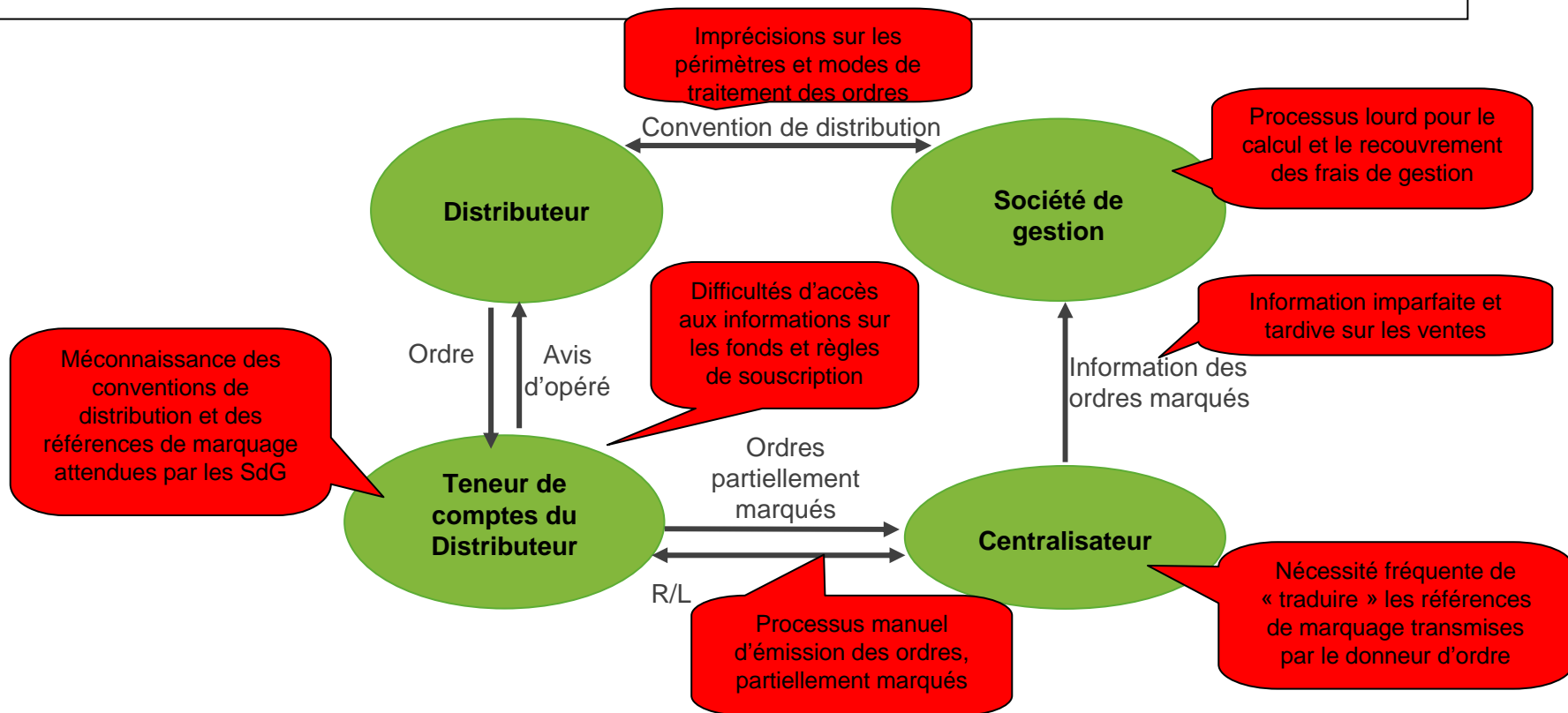
> PANORAMA ACTUEL ET PERSPECTIVES

(P. Monteillard)

- Les inconvénients de la situation actuelle
- Les bénéfices attendus des nouveautés

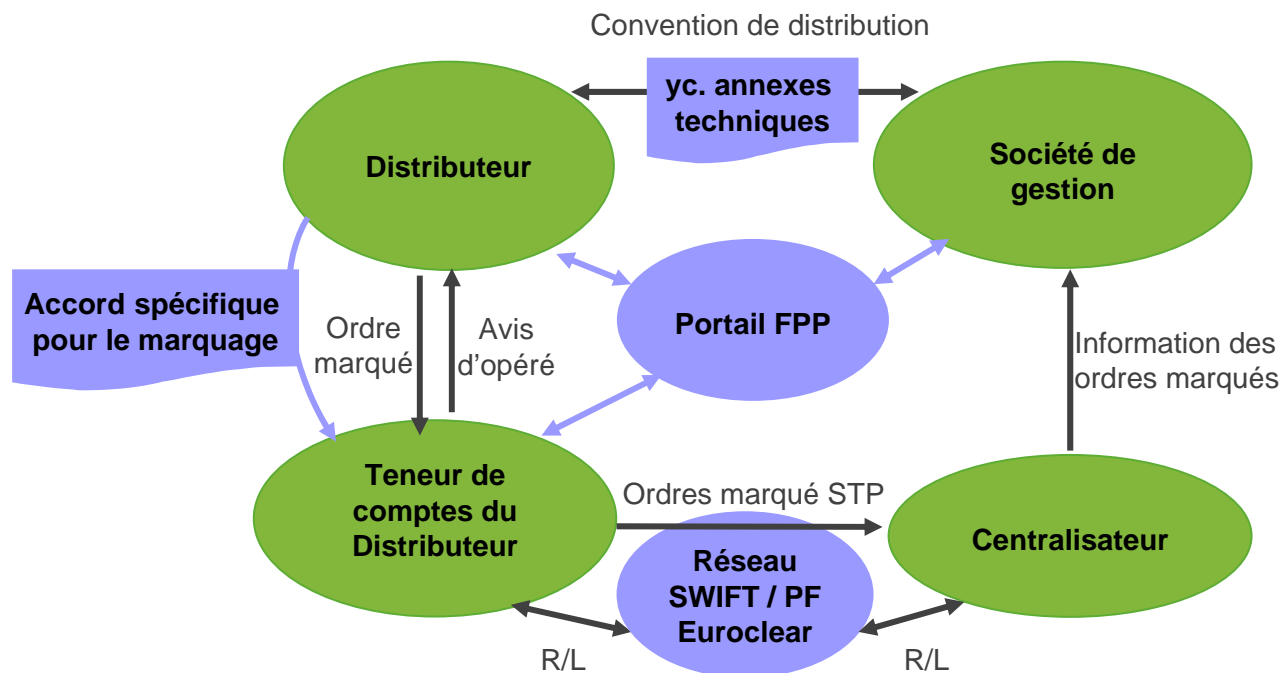


Présentation
Ailancy



Synthèse des difficultés rencontrées

- Accès difficile à la souscription sur les fonds français (architecture ouverte)
- Beaucoup d'incidents et de délais dans le traitement des ordres et le recouvrement des rétrocessions sur frais de gestion
- Information insuffisante des Sociétés de gestion sur leur ventes



Les bénéfices et améliorations apportées

- Accès normalisé à l'information sur les conditions de souscription
- Possibilité d'introduire une granularité plus fine dans le marquage des ordres et le suivi des ventes
- Fiabilisation et automatisation de la gestion des ordres
- Fiabilisation de la gestion des conditions de droits / frais de gestion

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> LES LEVIERS D'AMELIORATION DISPONIBLES

- Marquage des ordres (*S.Séailles / P.Y Berthon*)

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Marquage des ordres (*P.Y Berthon / S.Séailles*)

– DOUBLE BESOIN

- Automatiser les ordres entre les teneurs de compte et les centralisateurs
- Industrialiser la gestion des conditions commerciales définies entre la société de gestion et ses « clients », dont les conditions dérogatoires de droits

– CONSTAT

- Chaine d'ordres basée sur l'intermédiation
 - Multiplicité des niveaux d'intermédiation
 - Systèmes basés sur la seule reconnaissance des intermédiaires
- **Pas d'informations sur le « client » (donneur d'ordre)**

➤ PRECONISATION (Recommandation 17)

- Systématiser l'utilisation dans l'ordre d'une référence permettant l'application automatique de conditions particulières de traitement

➤ DIFFICULTE

- Gérer plusieurs statuts pour un même bénéficiaire

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Marquage des ordres (*P.Y Berthon / S.Séailles*)

Préconisations du groupe de place (AFG/AFTI/EUROCLEAR FR)

➤ 1 modèle de message d'ordre

- base message MT502 de Swift

➤ 2 méthodes

- **code BIC**: permet d'identifier l'entité donneur d'ordre (1 tarif client /produits)
- **référence bilatérale** (définie par convention conclue avec le distributeur/client): permet de distinguer plusieurs statuts pour une même entité (x tarifs clients /produits)

➤ Possibilité d'utiliser les deux méthodes (l'une et/ou l'autre)

➤ L'absence de référence implique l'application des droits d'E/S standards et un traitement manuel des rémunérations distributeurs

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Marquage des ordres (*P.Y Berthon / S.Séailles*)

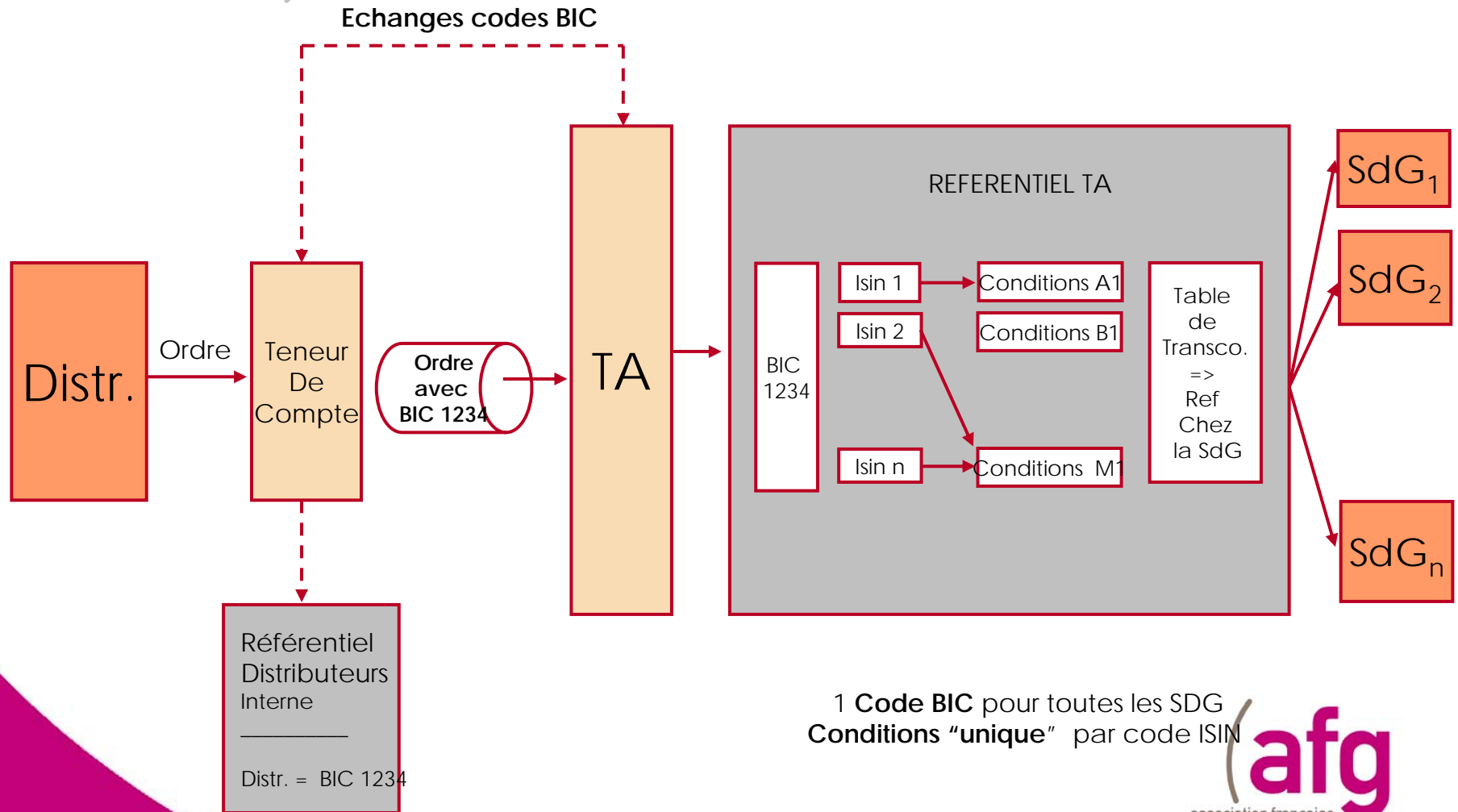
EXEMPLE:

Ordres client assureur vie:

- Pour compte propre: droits d'E/S réduits, pas de rémunération
 - Pour actif général : droits d'E/S réduits, rémunération sur volumes
 - Pour unités de compte: exonération droits d'E/S, rémunération sur encours
- Seule la référence bilatérale permet de gérer les 3 situations pour un même produit
- Le code BIC permet de gérer l'une des 3 situations

Zoom sur le marquage des ordres

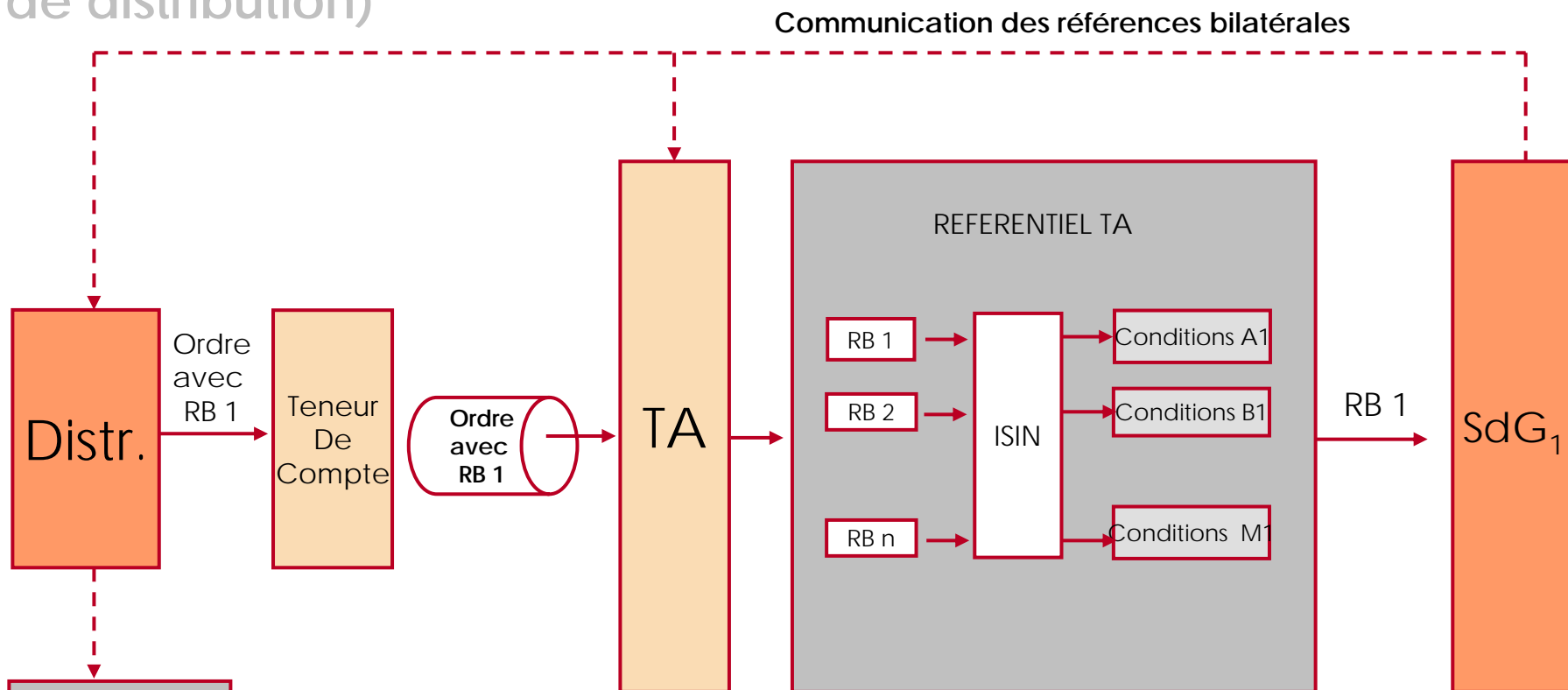
Codes BIC (Accord de distribution ou simple marquage commercial)



1 Code BIC pour toutes les SDG
Conditions "unique" par code ISIN

Zoom sur le marquage des ordres

REFERENCE BILATERALE (exclusivement utilisé en cas d'accord de distribution)



1 ou plusieurs **Référence(s) bilatérale(s)** par SDG
Conditions "Multiple" par code ISIN

Référentiel
Propre

SDG / RB 1
SDG / RB 2
...
SDG / RB N

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> LES LEVIERS D'AMELIORATION DISPONIBLES

- Recommandations sur les conventions de distribution
(*P.Monteillard / P.Y Berthon*)

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

– OBJECTIF

- Simplifier la démarche de contractualisation entre le producteur et le distributeur/client d'opcvm (*recommandation n°18*)

– COMMENT

- En fournissant un **canevas** permettant de standardisée et de structurer l'information des conventions
- En systématisant l'usage **d'annexes techniques** permettant
 - de préciser la/les référence(s) utilisée(s) pour le marquage des ordres
 - de simplifier l'intégration des données dans les systèmes de traitement

Recommandations sur les conventions de distribution

(P.Monteillard / P.Y Berthon)

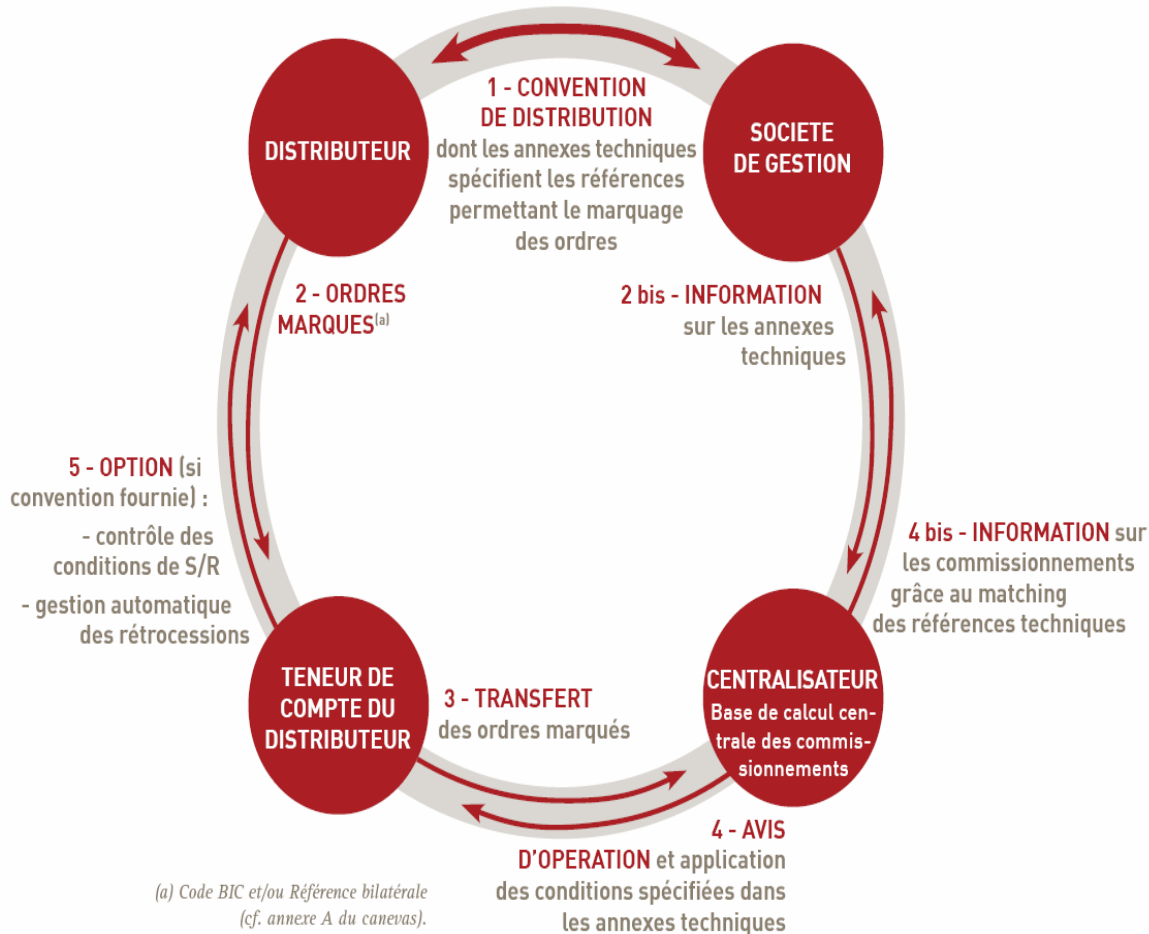
– POUR QUI

- Les sociétés de gestion pour l'élaboration des conventions
- Les centralisateurs des opcvn concernés pour la mise en œuvre et la gestion du marquage des ordres (réponses des ordres, commissionnements)
- Les bénéficiaires des conventions (distributeurs /clients) pour le marquage de leurs ordres et instructions à leur(s) teneur(s) de compte
- Les teneurs de comptes des bénéficiaires pour la mise en œuvre du marquage des ordres (transmission des références) et, éventuellement, la sous-traitance de sa gestion pour le compte de leur client

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Illustration dans le schéma classique de distribution actuel



(a) Code BIC et/ou Référence bilatérale (cf. annexe A du canevas).

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Annexe A. Périmètre(s) et référence(s) du distributeur

Indique la **référence de « marquage »** que le distributeur/client doit indiquer dans ses instructions.

Elle peut être : le Code BIC 1 du distributeur Et/ou Une (ou des) référence(s) bilatérale(s) définie(s) entre le distributeur et la société de gestion.

Exemple d'Annexe A – Périmètre(s) et référence(s) du distributeur

EXEMPLE

Annexe A PERIMETRE(S) ET REFERENCE(S) DU DISTRIBUTEUR

Référence de marquage	Périmètre d'activité correspondant
<i>Référence bilatérale 1</i>	instructions de S/R issues des unités de compte
<i>BIC one</i>	instructions de S/R issues du compte propre
	instructions de S/R issues des mandats

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Annexe B. Liste des OPCVM :

- informations devant figurer a minima pour chaque produit pour définir les conditions applicables en matière de droit et de rémunération
- il est suggéré d'établir une liste distincte par référence de marquage définie dans l'annexe A
- l'annexe doit décrire les modalités de mise à jour du tableau..

Exemple d'Annexe B - Liste des OPCVM

Annexe B	LISTE DES OPCVM (Référence de marquage)
----------	--

EXEMPLE

OPCVM COUVERTS PAR LA CONVENTION :

Code ISIN	Dénomination	Codes des tarifs de rémunération (a)	Codes des tarifs de droits d'entrée (b)	Codes des tarifs de droits de sortie (b)	facturation
FR.....	libelle .prospectus	code tarif A	code tarif 1	code tarif 2	mensuelle

(a) : cf. Annexe C

(b) : cf. Annexe D

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Annexe C. Tarification rémunération

- droits d'entrée/ sortie: l'exonération et/ou la rétrocession ne fait pas clairement partie de la rémunération (relève davantage des modalités de passation des ordres) → **annexe D**

- **autre modalités à prévoir: modalités de facturation** (périodicité, délai, justificatifs attendus, processus (par exemple : décompte du distributeur, validation de la société de gestion, émission d'une facture par le distributeur...), **modalités de paiement** (seuil, périodicité, délai et les pénalités, devise, mode de règlement, spécificités en cas de la résiliation : formule de calcul et délais..)

ANNEXE C

CODES DES TARIFS DE REMUNERATION PREVUS DANS LA CONVENTION

EXEMPLE
Nota : les formule de rémunérations spécifiques (telles que l'utilisation de devises notamment) peuvent appeler un enrichissement du tableau ci-dessous

Code des tarifs de rémunération	Assiette calcul	Taux de base	Calcul	Périodicité de calcul	Périodicité de paiement	Seuil (éventuel) de paiement
Code A	<i>ou formule</i>	<i>x%</i>	<i>formule</i>	
Code B		<i>y%</i>				
Code C		<i>z%</i>				
.....				

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Annexe D. Tarification droits d'entrée /sortie:

EXEMPLE

Exemple d'Annexe D - Tarification droits d'entrée / sortie

ANNEXE D TARIFICATION DROITS D'ENTREE / SORTIE

CODES TARIFS DE DROITS PREVUS DANS LA CONVENTION :

Nota : présentation à adapter en fonction du nombre de seuils prévus dans le prospectus.

Codes des tarifs de droits	droits d'entrée		droits de sortie	
	Taux (a)	Seuil(s)	Taux (a)	Seuil(s)
Code 1	x%	/ montant souscription	x'	/ montant souscription
Code 2	y%	y'	
Code 3	z%	z'	
.....	

(a) Taux appliqué exprimé en % du droit d'entrée figurant dans le prospectus (ex. « 60% » : pour un droit d'entrée prospectus de 3%, le distributeur paiera 60% de ces 3%, soit 1,8%)

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Recommandations sur les conventions de distribution (P.Monteillard / P.Y Berthon)

Annexe E. Processus de passation et/ou de centralisation des instructions de S/R:

A adapter en fonction de l'évolution des règles de Place et du Fund Processing Passport

Exemple d'Annexe E - Processus de passation et/ou de centralisation des instructions de S/R

ANNEXE E

PASSATION ET/OU CENTRALISATION DES INSTRUCTIONS DE S/R

Il est recommandé que l'annexe E précise :

- Les jours ouverts à la transmission des instructions de S/R
- Les heures de cut off de référence (prospectus ou exigences contractuelles)
- Les systèmes de routage autorisés
- Les coordonnées du responsable chez le récepteur des instructions
 - Numéro de téléphone
 - Numéro de fax
 - Adresse mail
 - Nom de la/les personne(s)
- Les exigences en matière de confirmation des ordres transmis
- Les données à faire figurer dans chaque instruction de S/R, telles que (illustration) :
 - Référence de l'ordre = numéro de référence unique de l'ordre par le donneur d'ordre,
 - Référence de marquage,
 - Code du fonds (souscrit ou racheté),
 - Montant ou nombre de parts sur l'ordre,
 - Sens de l'ordre.

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> LES LEVIERS D'AMELIORATION DISPONIBLES

- Plateforme de routage des ordres OPCVM Euroclear France
(S.Séailles)

Bilan 2007 / Perspectives 2008

Marquage des ordres

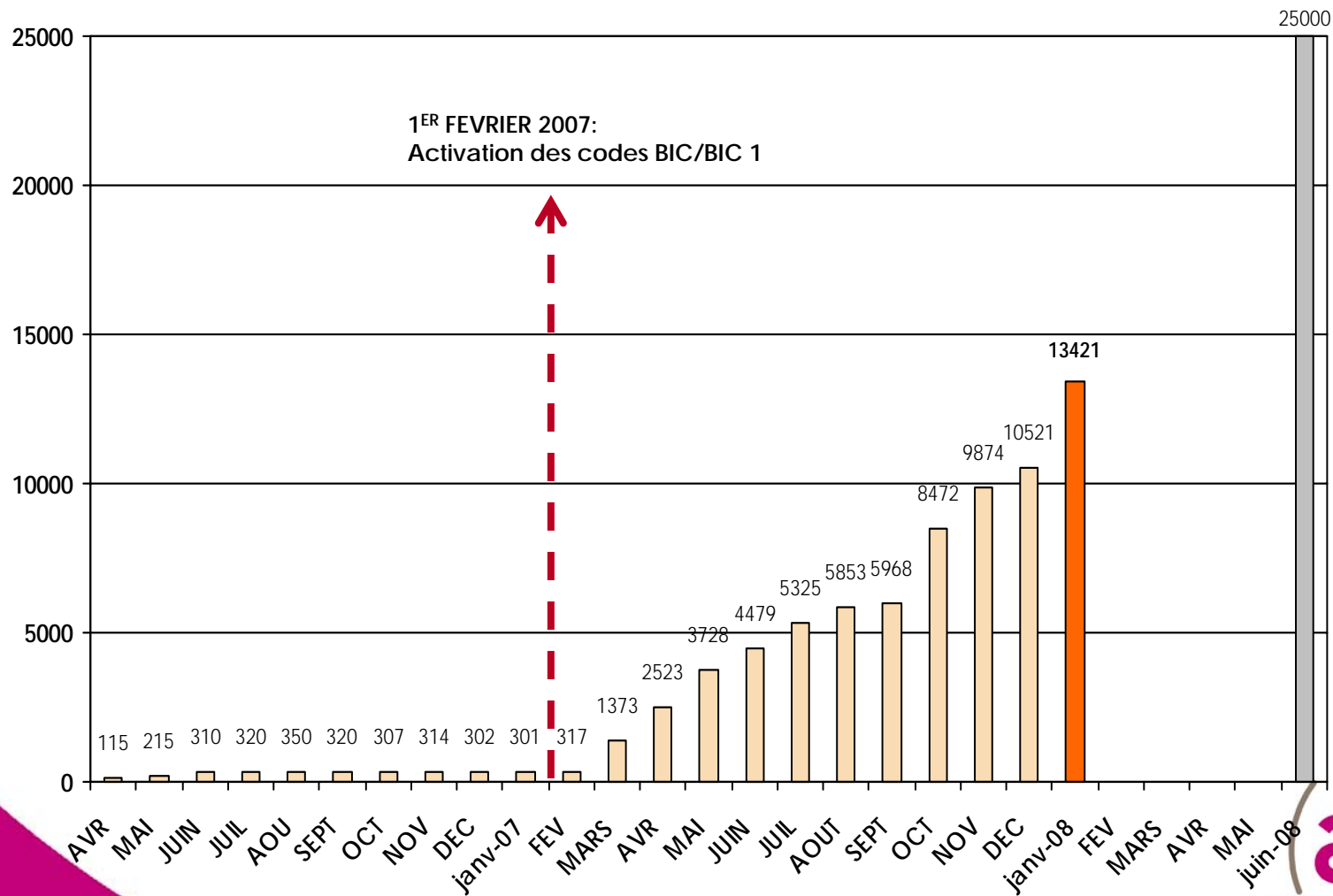
Distribution cross-border



Presentation
Euroclear

Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Volume d'ordres mensuels

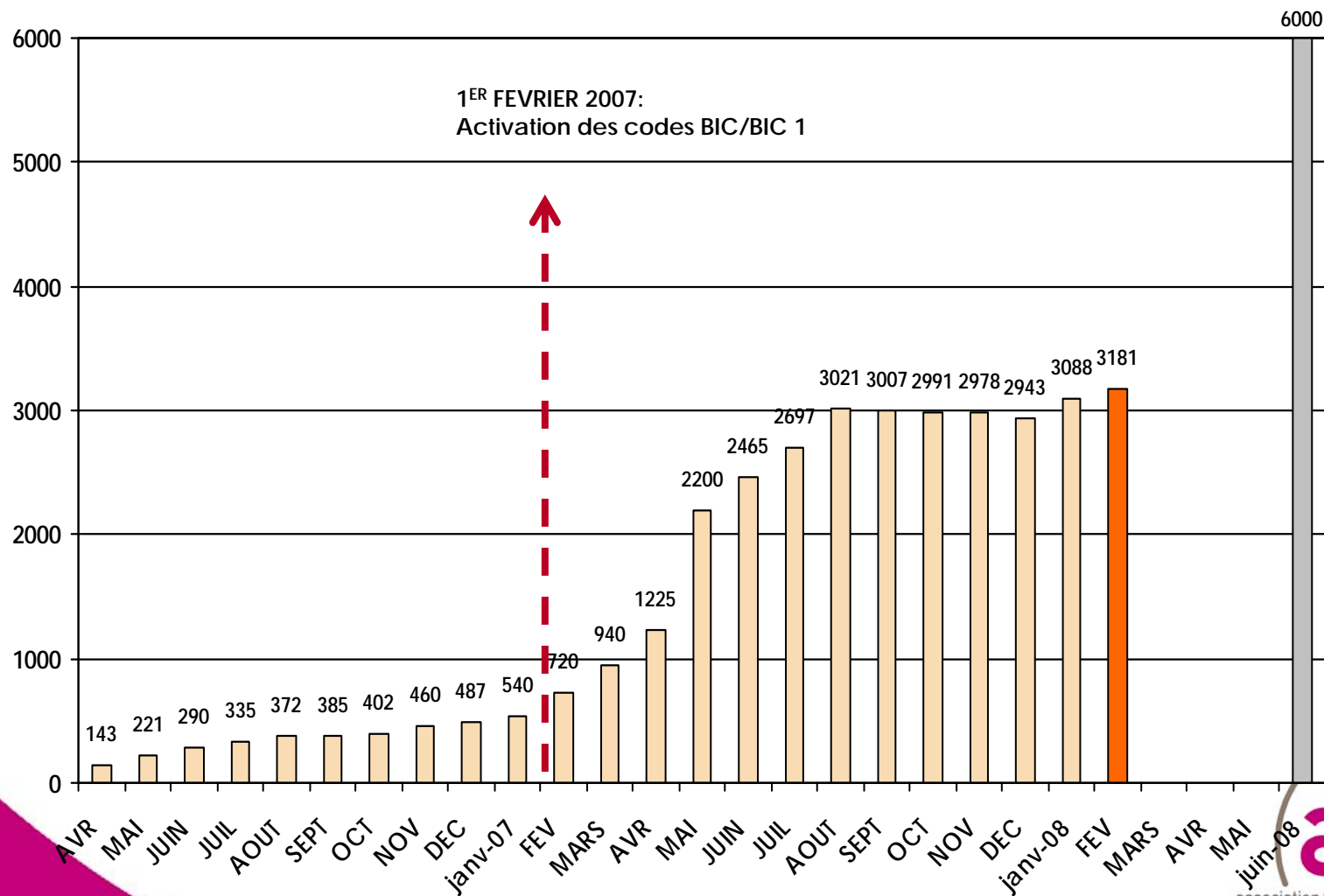


Point Sur du 21 février 2008



Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Valeurs admises



Point Sur du 21 février 2008



Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Participants déclarés



		Emetteur d'ordres	Agent centralisateur
1	BARCLAYS	X (2)	X
2	BNP PARIBAS SS	X (2)	X
3	CACEIS	X	X
4	CM CIC	X	X
5	CNCEP GESTITRES	X	
6	CORTAL	X	
7	CREDIT SUISSE	X	X
8	DEUTSCHE BANK	X	
9	Euroclear Bank	X	
10	IXIS	X	
11	LAZARD	X	
12	LCFR	X	X
13	NATIXIS	X (2)	X
14	ODDO	X	X
15	RBC DEXIA	X	X
16	SOCIETE GENERALE	X	X
17	STATE STREET		X



Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Plus de 3000 valeurs pour plus de 100 Sociétés de gestion



212C ASSET MANAGEMENT	DTAM	HMG FINANCE	NATEXIS ASSET MANAGEMENT (NAM)
360 ASSET MANAGERS	DWS DEUTSCHE AKTIEN TYP 0	HOSTA.FI	NATEXIS ASSET SQUARE
ADDAX ASSET MANAGEMENT	DWS INVEST SICAV	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS	NATIXIS MULTIMANAGER
ADI - ALTERNATIVE INVESTMENTS	DWS INVESTMENT S.A.	HSBC HALBIS PARTNERS (FRANCE)	OFI ASSET MANAGEMENT
AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLE	ECOFI INVESTISSEMENTS	HSBC INVESTMENTS (FRANCE)	OPPORTUNITE
AIVELYS ASSET MANAGEMENT	ECUREUIL GESTION	IDEAM SAS	PARVEST
ALCIS GESTION	ENTHECA FINANCE	INVEST ASIA SA	PARWORLD
ALLIANZ ALTERNAT.ASSET MANAG.	EQUIGEST	HSBC INVESTMENTS FCP (FRANCE)	PATRIVAL S.A.
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FR.	ETOILE GESTION	INVESTISSEURS DANS L'ENTREPR.	PERGAM FINANCE SA
ASSET SQUARE	EUROPARTNERS MULTI INVEST.FUND	L2S CAPITAL SA	PHILIPPE GESTION
AUKERA 1	EXANE ASSET MANAGEMENT	LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	PIONEER FUNDS
BANQUE POSTALE ASSET MAN.(LA)	FINALTIS SA	LAZARD FRERES GESTION,	PORTZAMPARC GESTION
BARCLAYS ASSET MANAGEMENT	FINANCIERE ARBEVEL	LOMBARD ODIER DARIER HEN.GEST.	QUANTAM
BARCLAYS GESTION SA	FIRST STATE INVEST.(UK) LTD	LOUVRE GESTION	QUILVEST COPAGEST FINANCE
BARCLAYS WEALTH MANAGERS FRA.	FRANK RUSSELL INVEST.CO.P.L.C.	LYXOR ASSET MANAGEMENT	RAYMOND JAMES ASSET MANAG.INTL
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT	FRUCTILUX	MACIF GESTION	ROCHE-BRUNE SAS
BQ.POPUL.ASSET MANAG.INTL	FUNDLOGIC	MERRILL LYNCH INVEST FUNDS SAS	RUSSELL INVESTMENT COMPANY PLC
CAIXA GESTION SNC	FUNDQUEST	METROPOLE GESTION	SCHRODER INTL SELECTION FUND
CHAUSSIER GESTION	GENERALI GESTION	MMA FINANCE	SEDEC FINANCE
CLARESCO FINANCE	GENERALI INVESTMENTS FRANCE	MODELES ET STRATEGIES S.A.	SGAM-STE GLE ASSET MANAGEMENT
CM - CIC ASSET MANAGEMENT	GEST.PATR.-SPGP(STE PRIVEE DE)	MONETA ASSET MANAGEMENT	SINOPIA ASSET MANAGEMENT
COMGEST GROWTH P.L.C.	GESTION PREVOIR (SOCIETE DE)	MONTPENSIER FINANCE	STRATEGIC SOLUTIONS
COMGEST S.A.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	MONTSEGUR FINANCE	UFG INVESTMENT MANAGERS
CR.SUIS.ASSET MANAGEMENT GEST.	HALBIS CAPITAL MANAG. (FRANCE)	MULTI STYLE MULTI MANAGER FDS	VERITAS
CREDIT AGRICOLE ASSET MANAG.	HAREWOOD ASSET MANAGEMENT	MW GESTION	VP FINANCE GESTION



Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Bilan application des recommandations AFG/AFTI sur le marquage des ordres

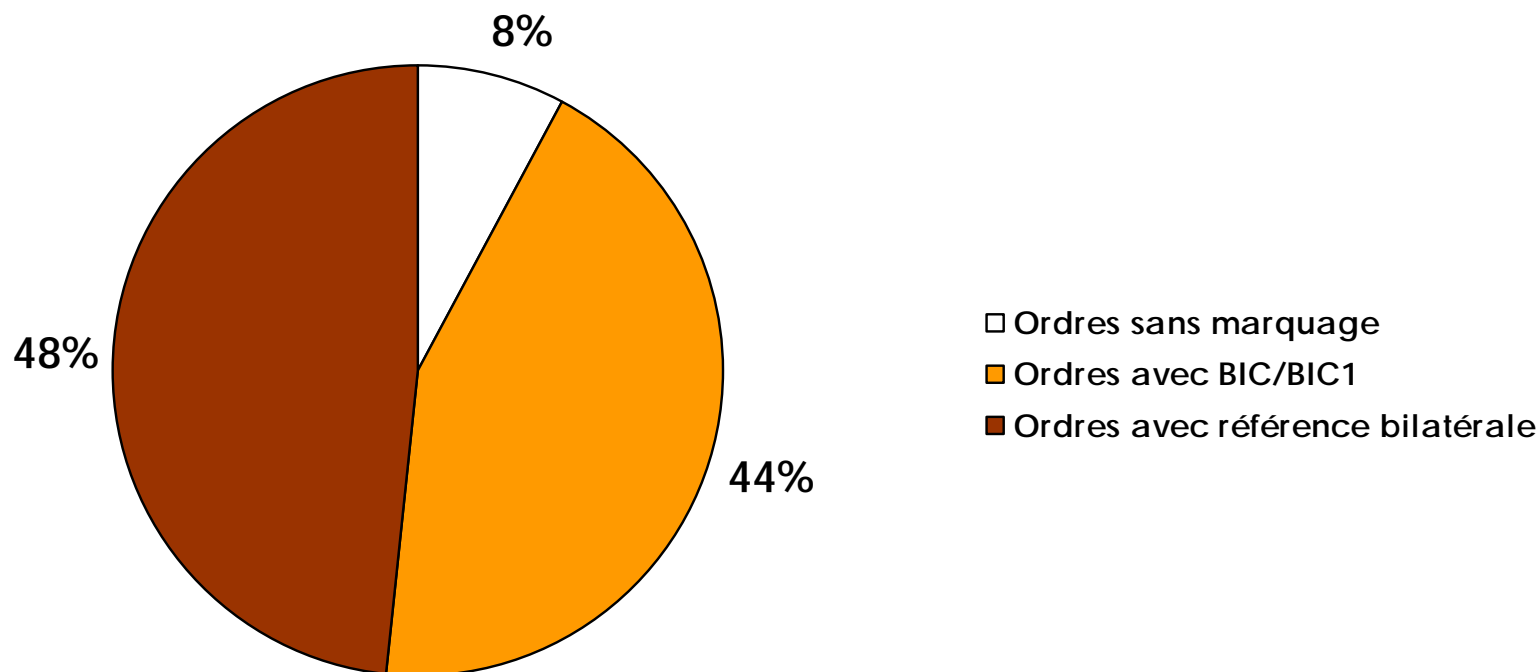


Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Bilan application des recommandations AFG/AFTI sur le marquage des ordres

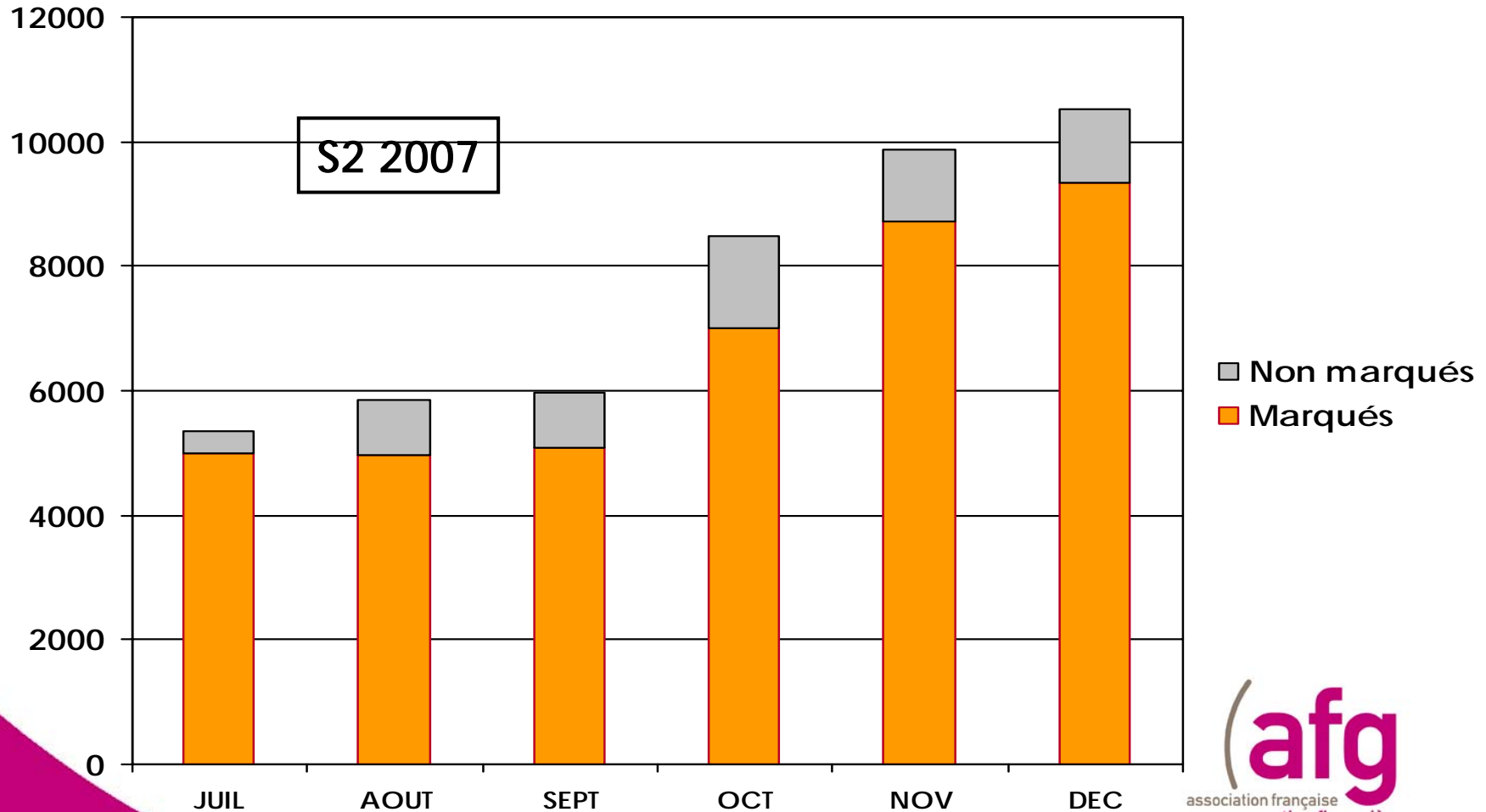
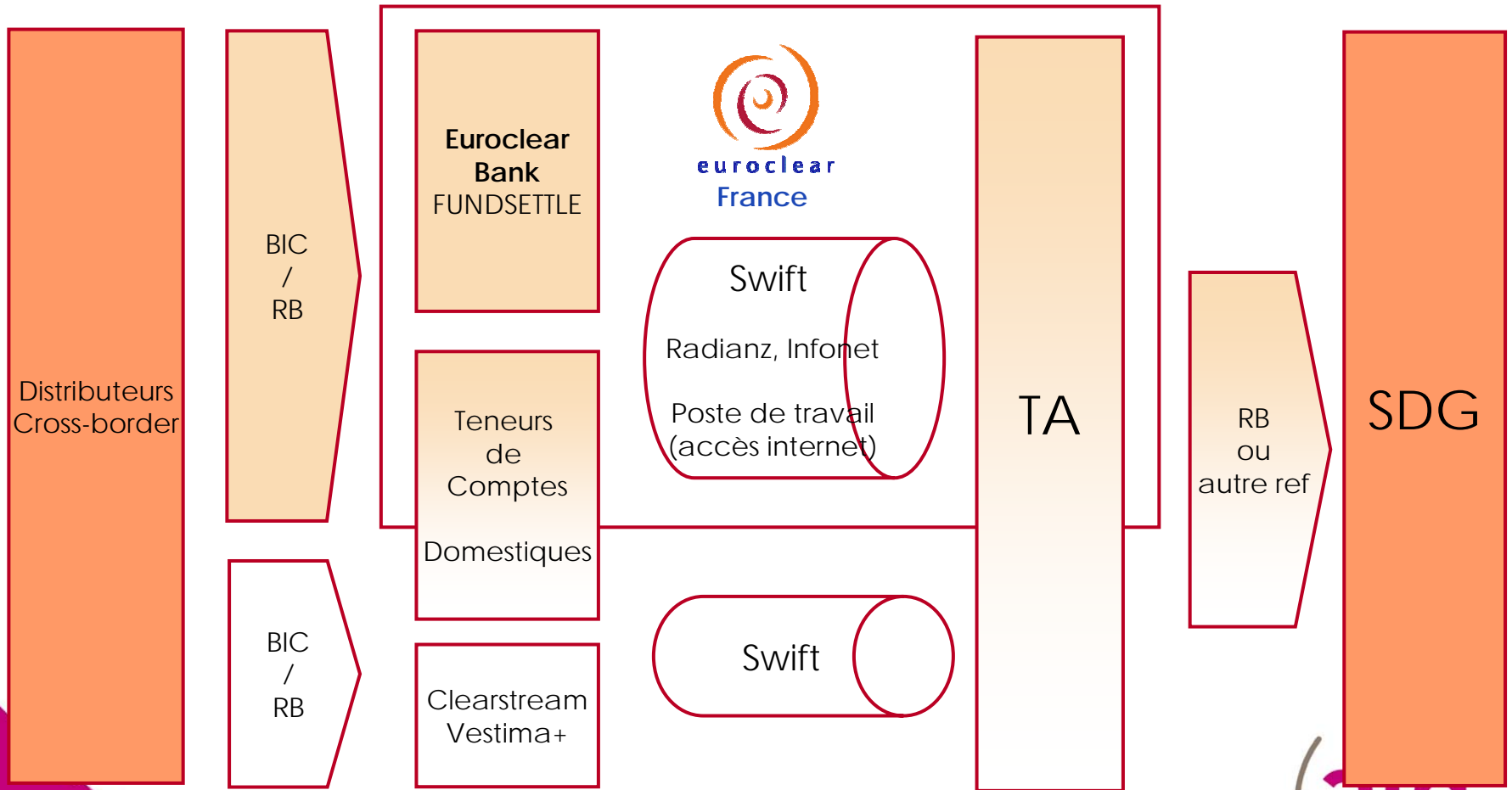


Plate-forme de routage d'ordres OPCVM

Application des règles de marquage AFG/AFTI sur la distribution cross-border



L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> LES LEVIERS D'AMELIORATION DISPONIBLES

- Fund Processing Passport (*Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon*)

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Fund processing passport (Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon)

– QU'EST-CE QUE LE FUND PROCESSING PASSPORT ?

- un document issu d'une recommandation de l'EFAMA destiné à faciliter la circulation transfrontalière des OPCVM

Le Fund Processing Passport (**FPP**) est la **fiche d'identité opérationnelle d'un OPCVM** permettant aux divers acteurs professionnels intervenant dans la circulation de ces produits de recueillir toutes les **informations techniques** nécessaires à la **souscription ou le rachat de parts**, y compris les informations concernant les back-offices en charge du **règlement-livraison**.

– QUI LE MET EN OEUVRE ?

- chaque société de gestion selon sa propre stratégie commerciale, sous son contrôle et sa seule responsabilité
- L'Efama préconise un accès centralisé au niveau de chaque pays

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Fund processing passport (Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon)

Une partie commune
« Main fund order desk »
(champs 1 à 77)

CORE DATA		
Line	Information required	Information description
1	ISIN Code	Enter the ISIN code for the <u>class</u> of share to which the FPP refers.
2	Name of fund including class	eg. ABC European Smaller Companies Fund "A" shares.
3	Name of umbrella	eg. ABC Investments SICAV. If not applicable, enter: "NA".
4	Date of last revision to the Fund Processing Passport (yyyy/mm/dd)	Enter the date on which this version of the FPP was issued by the Fund Management Company.
5	Country specific information available in FPP annexes for the following countries	List the countries for which location-specific information (eg. local Fund Order Desk details, dealing cut-off times etc.) is provided in the various annexes. Enter the relevant ISO 2-character country codes in alphabetical order, separated by spaces: eg. DE FR IT. Note that there will be more than one annex for a country where several agents are appointed to provide local Fund Order Desk functions.

Une annexe par point
géographique de
souscription
« Local fund order desk ».
(champs 78 à 102)

LOCAL ANNEXES		
Line	Information required	Information description
78	Countries where this annex is valid	List the countries for which country-specific information (eg. local Fund Order Desk details, dealing cut-off times etc.) is available. Enter the relevant ISO 2-character country codes in alphabetical order, and separated by spaces: eg. FR IT.
79	Name of local Fund Order Desk	Enter the relevant details for the local entity to which the annex relates.
80	Address of local Fund Order Desk	
81	Telephone of local Fund Order Desk	
82	Fax of local Fund Order Desk	
83	E-mail of local Fund Order Desk	
84	BIC of local Fund Order Desk	
85	Application required for the initial investment of the client through the local Fund Order Desk (yes / no)	Indicate whether or not a physical application form is required in respect of an initial subscription by the investor.
86	Application required for each subsequent investment of the client through the local Fund Order Desk (yes / no)	Indicate whether or not a physical application form is required for subsequent investments by the same investor.



FPP Excel

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Fund processing passport (Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon)

– ACCES CENTRALISE: MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

- **Portail Internet** patronné par l'AFG permettant d'accéder directement, grâce à des outils de recherche multicritères (SGP, OPCVM, code Isin...), à l'espace du site de chaque société de gestion contenant les originaux des FPPs de ses fonds (*)
 - L'utilisation d'un portail de liens et non d'une base de données centralisée élimine le risque de mise à jour
 - La communication directe de l'information directement par la société de gestion règle le problème de son contrôle et de sa responsabilité

() une solution spécifique d'hébergement est envisagée pour les sociétés ne disposant pas de site*

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Fund processing passport (Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon)

France FPP

French Fund Processing Passport

Recherche Guidée des FPP en France

Code ISIN :
Nom OPCVM : euro bonds commence par
Nom SGP : commence par
Pays de Distribution :

Résultat de votre recherche

Cliquez sur le Nom pour accéder au FPP

CODE ISIN	NOM	OPCVM	SGP	PAYS	LOCAL FUND ORDER DESK
FR0000992992	SGPW	Euro Bonds "C" shares	SGPW AM	IT	ALETTI GESTIELLE SGR
FR0000992992	SGPW	Euro Bonds "C" shares	SGPW AM	IT	EURIZON CAPITAL SGR S.p.
FR0000992992	SGPW	Euro Bonds "C" shares	SGPW AM	DE AT CH	DRESDNER BANK ag
FR0000992992	SGPW	Euro Bonds "C" shares	SGPW AM	GB IE	BARCLAYS BANK ltd

Cliquez sur l'opcvm pour ouvrir la golden copy du FPP

autre résultat possible, sans local fund order desk

Résultat de votre recherche

Cliquez sur le fond pour accéder au FPP

CODE ISIN	NOM	OPCVM	SGP	PAYS	LOCAL FUND ORDER DESK
FR0000992992	SGPW	Euro Bonds "C" shares	SGPW AM		

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

Fund processing passport (Y.de Saint Meleuc / P.Y Berthon)

– COMMENT PROCEDER

Dés maintenant:

- 1. Prendre connaissance de la documentation EFAMA et du modèle de FPP de l'EFAMA (*)
- 2. Mettre en place l'outil de production interne des FPPs en concertation avec le centralisateur, le dépositaire ou les agents de transfert

~ Avril 2008 :

- 3. Adhérer au portail AFG et prendre connaissance du cahier des charges présentant des préconisations minimales sur les modalités de restitution des FPPs à mettre en œuvre par les sociétés de gestion
- 4. Mettre à disposition l'ensemble des FPPs de la gamme sur un espace dédié du site Internet (ou de celui des prestataires selon les accords contractuels) ;

(*)http://www.efama.org/50Standards/Standards_documents/EFAMA_Documents/fppbrochure
ou fpp

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

> QUELQUES RECOMMANDATIONS PERSONNELLES (*Y.de Saint Meleuc*)

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

QUELQUES RECOMMANDATIONS PERSONNELLES (Y.de Saint Meleuc)

– Si votre objectif est de :

- **Diminuer les risques opérationnels des S/R**
- **Améliorer la traçabilité des ordres**
- **Augmenter l'efficacité des processus**
- **Élargir la capacité de souscription de ses propres fonds en architecture ouverte**
- **Converger vers les nouveaux standards européens**
 - ⇒ **Ces nouveaux outils peuvent être mis en œuvre et vous apporter des solutions.**

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

QUELQUES RECOMMANDATIONS PERSONNELLES (Y.de Saint Meleuc)

Actions préconisées (1)

– Annexes aux conventions :

Faire le point avec le centralisateur sur les pratiques effectives des différents distributeurs conventionnés, afin de mener une action spécifique auprès d'eux (ordres non ou mal marqués, bénéfice indus d'une exonération de droits / rétrocession sur les frais de gestion...)

- **Profiter de la mise à niveau nécessaire des Conventions de distribution (MIF, inducements, ...) pour introduire des annexes techniques normalisées sur le modèle recommandé par l'AFG**
- **Définir des références de marquage normalisées**
- **Exiger des distributeurs de faire respecter par leur(s) teneur(s) de comptes des standards professionnels, notamment en matière de transport des références de marquage**

L'INDUSTRIALISATION DE LA CIRCULATION DES OPCVM

QUELQUES RECOMMANDATIONS PERSONNELLES (Y.de Saint Meleuc)

Actions préconisées (2)

– Marquage des ordres

- Analyser avec le centralisateur les services que ce dernier est en mesure de proposer pour
 - La tenue de positions
 - Le marquage des ordres
- Renforcer, le cas échéant, le niveau d'exigence dans la granularité de marquage en introduisant des «références bilatérales»

– FPP

- Mesurer l'intérêt et les conditions permettant de produire des « FPP »
- Planifier, structurer et budgéter le projet